



## BTR homologation 2026 (pour diffusion comité du Dauphiné)

BTR homologation pistes alpines 2026

Message à l'attention des clubs de ski alpin.

Nous voilà déjà début mars, il est temps pour les clubs qui souhaitent homologuer ou Réhomologuer leurs pistes alpines de préparer leurs dossiers avant la fin du printemps pour que je puisse faire la visite obligatoire des pistes. Pour rappel vous devez prendre une photo de l'année en condition hivernale.

La validité des pistes est de 5 ans pour les épreuves de vitesse et de 10 ans pour les épreuves techniques.

Il semblerait que des stations et clubs soient tentés de faire des entraînements et chronos de vitesse avec radar sur des pistes non homologuées : je vous rappelle que la FFS ne couvre pas ce type d'exercice sur des pistes ouvertes au public non homologuées, non fermées et sans aucun dispositif de sécurité.

Philippe FRAISSE. Responsable Homologation des pistes

Didier PICQ Responsable du BTR Comité du Dauphiné

